



## Desistement du contrat ecole a distance

Par **walid77**, le **29/10/2018** à **12:52**

Bonjour

apres une demarche par telephone et inscription le 02/05/2018 a l'ecole cours servais,je voulais me désister vue que ma situation se degrade et que je suis sous RSA a la recherche d'un emploi avec 3 enfants a ma charge, l'école en premier lieu ,me sort le fameux code d'education ,qu'au delà de 3 moi il est impossible de se désister ,chose qui est incomprehensible , mais apres ils me disent que si ,je bloque le mandat ,le contentieux me contacteras et que je serais dans l'obligation de régler l'intégralité de la formation.

voici les 3 point dans les quels je me situe depuis 4mois

1.deception totale,je paie 85/euro par mois alors que j'ai arreter il y a 4 mois en les preveneant par des mail et lettres recommandé et sur l'espace élève apres plusieurs échanges ,ils font sang blanc de ne pas comprendre.

2.j'ai 2 orientation chez un psy vue mon état morale lié a ma situation et la quelle cette ecole continue d'abuser et profiter.

je suis en difficulté financière et toujours a la recherche d'un emploi.

c'est a dire on vous oblige a payer alors qu'on es plus satisfait du tout ??? l'ecole n'a absolument rien fait depuis mon inscription ,aucun contact,ni suivi,rien.

ils m'ont meme pas demande de justifier mon niveau academique chose qui est louche .

merci de me répondre svp pour connaitre mes droits et m'assurer avant le blocage du mandat en sachant que dans la plus part des cas le droit me donne cette opportunité.

et que je leurs est deja justifié ma situation avec 2 lettres recommandé +justificatifs

Par **amajuris**, le **29/10/2018** à **13:27**

bonjour,  
pourquoi étant au RSA avec 3 enfants, avez-vous souscrit ce contrat, vous saviez que votre situation financière était précaire ?  
selon le code civil, c'est le contrat qui fait la loi entre les parties, vous devez donc vérifier si vous avez respecté les conditions contractuelles de résiliation.  
salutations

Par **walid77**, le **29/10/2018** à **14:00**

bonjour

j'ai accepté de signer vu les promesses et mensonges non tenus de leur commercial, mais aussi la promesse de ma conseillère à l'emploi d'obtenir le financement du pôle insertion, et c'est ce qui m'a motivé à commencer alors qu'à la fin ils m'ont refusé le financement avec la notification de rejet comme justificatif. Mais, et je me suis retrouvé engagé, alors que ma situation financière c'est dégradé encore plus qu'au début, vu les augmentations de mes charges.

mais aussi, l'absence de satisfaction du service qui est complètement absente, et qui ne répond à rien, mon cas de force majeure a été justifié à plusieurs reprises, et ils continuent à nier l'importance de ma requête.

je suis sur le point de bloquer le mandat définitivement.

le contrat stipule uniquement avec le fameux code de l'éducation qui dit qu'une fois passé 3 mois il est impossible de revenir en arrière sauf qu'en cas de force majeure que j'ai bien été justifié à 2 reprises par lettre recommandée.

est-il normal qu'ils contractualisent une personne sous RSA ?

et de ne pas me demander un justificatif de mon niveau académique ??

mais aussi je n'ai pas reçu de copie du contrat physique par voie postale, c'était uniquement par signature sur le net

leurs prélèvements sont abusifs à chaque fois, et vu que le préjudice moral et financier c'est moi qui est entraîné à le subir intégralement et pas eux, pour le moment.

je vous remercie pour votre retour et conseil, afin que je puisse m'en sortir.

cordialement

Par **jos38**, le **29/10/2018** à **14:59**

bonjour. vous dites avoir arrêté il y a 4 mois par lettre recommandée un contrat signé le 2/5/2018. donc c'était dans les 3 premiers mois, vous pouviez résilier en payant le tiers de la formation.

Par **walid77**, le **29/10/2018** à **15:27**

bonjour

je viens de payer 6 mois j'ai la preuve das mes mails ,qu'ils m'ont dit que c'etait possible apres6 mois d'ancienneté de resilié le contrat ,et c'est ce que j'ai fait.

je ne vois pas ce qui m'oblige a payer une prestation dont je ne suis nullement satisfait et vue que je n'ai plus les moyens.

que doi-je fair ??? svp a votre avis?,je cherche une solution légale pour m'en sortir et arreter cette hémorragie abusive de leur part

Par **amajuris**, le **29/10/2018 à 15:43**

bonjour,

pourquoi étant au RSA avec 3 enfants, avez-vous souscrit ce contrat, vous saviez que votre situation financière était précaire ?

selon le code civil, c'est le contrat qui fait la loi entre les parties, vous devez donc vérifier si vous avez respecter les conditions contractuelles de résiliation.

salutations

Par **morobar**, le **29/10/2018 à 17:12**

Bonjour,

[citation]mon cas de force majeurs a été justifié a plusieurs reprises ,et ils continuent a nier l'importance de ma requête. [/citation]

Quel cas de force majeure ?

Je crains que l'impossibilité de payer ne puisse jamais constituer un cas de force majeure.

Par **walid77**, le **30/10/2018 à 13:39**

bonjour

est il possible d'avoir un conseil pour m'y prendre ?? pour le blocage du mandat ?

normalement j'ai rien a risquer vue que j'ai tout justifier ??

comment doit-je m y prendre?et surtout vue que ca fait a peine un an que je vie e n France.  
dans l'attente de votre retour  
cordialement.

Par **amajuris**, le **30/10/2018 à 13:53**

vous n'avez rien justifié du tout,  
en la matière ce sont les conditions de résiliations prévues dans le contrat qui s'appliquent.  
bien entendu, il n'y a pas de force majeure dans votre cas.  
le fait ne pas pouvoir payer n'est pas un cas de force majeure.

Par **walid77**, le **30/10/2018** à **14:51**

Monsieur,

Donc selon vous je doit crever ou voler pour satisfaire un contrat virtuelle avec une ecole qui est loin de moi de 900 km ou je doit etre un SDF pour que se soit une force majeure ou etre hospitalisé !! c est scandaleux et honteux aussi je vie en France depuis juste une année donc ce genre d arnaque je les ignorés!!!

notez que l ecole n a aps respecte ces points comme suit :

1- aucun dossier administratif n a été demandé au moment de l inscription sauf le RIB ( preuve de nationalité, revenu, livret de famille, niveau scolaire et casier judiciaire..) rien de cela!!

2- j ai justifié mon cas de santé deux orientations chez un psychiatre.

3- j ai justifié avec la lettre demande résiliation mes revenu aussi.

4- je leur expliqué mes difficultés sur certains modules et qu aucune assistanat par leur prof m a ete proposée!!

5- j ai respecté les prélèvement de 6 mois comme ils me l ont dit par email!

j ai renonce ma résiliation cette fois ci à leur Directeur general pour intervention .

Maitre donner moi votre avis !!

Par **jos38**, le **30/10/2018** à **15:01**

bonjour. comme dit ci-dessus, les difficultés financières ne sont pas un cas de force majeure MAIS si vous avez l'accusé de réception prouvant que vous avez résilié le contrat dans les 3 mois après l'ouverture et payé le tiers de la formation(quel en est le montant?vous avez réglé 6 fois 85€, est-ce que ça correspond au tiers?)vous ne devez plus payer.

Par **morobar**, le **31/10/2018** à **08:41**

Bonjour,

[citation] c est scandaleux et honteux aussi je vie en France depuis juste une année donc ce genre d arnaque je les ignorés!!! [/citation]

La France est un pays où on doit respecter sa signature. A la limite l'arnaque est de signer puis de cracher dessus après-coup.

Ceci dit il est peu probable que l'école engage des poursuites à votre encontre.